



Le R.E.R.D.H. (Réseau Européen de Recherche en Droit de l'Homme) est une association de jeunes chercheurs, doctorants, docteurs et étudiants de Master. Créée en octobre 2009 à l'initiative de quelques doctorants en droit de l'Université de Limoges, elle a vocation à créer un réseau de recherche en France puis en Europe, par le biais de l'organisation de manifestations scientifiques. Les objectifs de l'association sont d'amener les doctorants à sortir de leur isolement pour travailler en équipe, sur des thèmes variant de ceux de la thèse. De plus, l'organisation de manifestations doit les initier aux pratiques du métier d'enseignant-chercheur, favoriser leur rencontre avec des chercheurs confirmés, leur faire prendre conscience des conditions de publication, etc.

En trois ans d'existence, nous avons ainsi organisé deux colloques. Le premier, « technique et droits humains » qui s'est déroulé sur quatre jours en avril 2010, rassemblant plus d'une soixantaine d'intervenants français et étrangers, a récemment donné lieu à une publication des actes chez Lextenso. Le second, « Science fiction et science juridique », datant des 13 et 14 octobre 2011, a contribué à nous faire connaître à travers les différentes disciplines académiques, et à travers la recherche pour son originalité. Il est également en cours de publication.

Le projet actuel, sur le thème « héroïsme et droit » s'inscrit dans cette même démarche : il s'agit de permettre à de jeunes chercheurs de valoriser leurs travaux sur un thème original, en profitant de la rencontre avec des chercheurs confirmés – maîtres de conférence et professeurs – venant d'horizons multiples. Le RERDH ouvre donc tout naturellement cette manifestation aux propositions de contributions des doctorants, en espérant animer une véritable logique de réseau et fédérer les jeunes chercheurs.

Problématique et axes de recherche

- Problématique :

L'idée serait ici de partir d'une définition « classique » de l'héroïsme : c'est la manifestation d'un comportement extraordinaire au sens littéraire du terme : extra-ordinaire, qui se détache de l'ordinaire. Cet extra-ordinaire se manifeste alors, le plus souvent, à l'occasion de la survenance d'une situation elle-aussi peu banale : une situation d'urgence, voire

catastrophique, un appel au secours. Le droit quant à lui suppose davantage la banalisation, la régulation égalitaire des comportements sociaux, en un mot, leur « normalisation ».

Dès lors, la confrontation de l'héroïsme au droit relève du paradoxe, voire de l'antinomie : le héros a-t-il vocation à sortir du droit pour être considéré comme tel ? Est-il alors sanctionné par ce même droit ? A l'inverse, le droit ne peut-il pas « encourager » sinon imposer un comportement héroïque ?

Il y aurait donc différentes approches possibles du sujet, différentes interactions entre héroïsme et droit dès lors qu'il semblerait, selon une première approche, que l'encadrement juridique de l'héroïsme oscillerait entre l'obligatoire, le sanctionné, le permis, le toléré...etc. Autrement dit aucune régulation juridique uniforme de l'héroïsme n'est possible si bien que le concept ou la figure de héros est, en droit, difficilement conceptualisable.

La problématique est donc résumable ainsi : comment le droit réagit-il face à l'acte héroïque ; comment le droit régule-t-il l'héroïsme ? En le sanctionnant, en le permettant, en l'imposant, voire, en l'entourant de garanties ? Les différents encadrements possibles de l'héroïsme dépendent-ils des différents « degrés » de ce dernier : entre courage et héroïsme « aveugle », se dessinent de nombreux héroïsmes (au sens général).

Enfin, si l'héroïsme, peut, en un certain nombre d'hypothèses, être saisi par le droit (notamment lorsque le droit l'impose) il peut alors être « normalisé ». Il n'est donc plus extra-ordinaire au sens où on l'entend pourtant. La normalisation (juridique, au sens de banalisation, donc) de l'héroïsme par le droit n'entraîne-t-elle pas sa dénaturation. L'héroïsme normalisé est-ce toujours de l'héroïsme... ?

- Axes de recherche :

Le comité scientifique a proposé un programme prévisionnel organisé en deux parties : l'héroïsme à la marge du droit et l'héroïsme dans le droit. Ce programme serait articulé comme suivant :

La première journée (mercredi 11 avril) commencerait par une introduction transdisciplinaire de l'héroïsme et de sa confrontation au rôle social et théorique du droit.

Ensuite le reste de la matinée serait consacrée à une approche générale de l'héroïsme à la marge du droit. Pour des raisons de cohérence, le sujet de ces interventions est fixé par le comité scientifique : il s'agira d'étudier les problématiques des moyens de résistance

L'après midi fait la part belle aux développements consacrés à l'héroïsme à la marge du droit. Ce sont ces développements – plus précis et davantage basés sur des exemples et des cas d'héroïsme – qui constituent l'objet de l'appel à contribution. Ils sont envisagés comme des séminaires qui doivent donner lieu à un débat avec la salle. Les jeunes chercheurs intéressés sont alors invités à proposer leurs contributions sur les thèmes suivants :

_ Héroïsme et opinions : on pense ici aux objecteurs de conscience, ou aux exemples tels que celui de l'assistance aux sans papiers (pénalement réprimée), etc...

_ Le mouvement *Real life super heroes*

_ Les printemps arabes

La journée du jeudi sera quant à elle consacrée à l'héroïsme dans le droit. Elle commencera par une matinée de séminaires, ouverts à proposition de contribution sur les thèmes suivants :

_ Le courage du juge (sa mise en danger – rôle du juge constitutionnel dans un pays en transition démocratique + rapporteur public)

_ Le courage de dire le droit, les opinions doctrinales à contre courant

_ Quelques grandes figures de l'Histoire de droit

Puis cette deuxième journée se poursuivra par une restitution des débats suscités par les séminaires, puis se terminera par une réflexion plus générale de l'héroïsme dans le droit. Le colloque sera enfin clôturé par une synthèse générale des travaux.

Le programme prévisionnel est synthétisé dans le tableau suivant :

Mercredi 10 avril		
Thématiques	Types d'intervention	Intervenants pressentis
<i>Propos d'ouverture</i>	Exposé individuel	Un membre du RERDH (la Présidente)
Introduction : <i>Le concept d'héroïsme</i>	Exposé individuel	Intervenant contacté par le RERDH
<i>Héroïsme et droit – premières interactions</i>	Exposé individuel	Intervenant contacté par le RERDH
<p><i>L'héroïsme à la marge du droit</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de résistance (non-violence, média, technologique, terrorisme) - désobéissance civile (faucheurs d'OGM, lanceurs d'alerte) x 2 - les atteintes au principe de non-ingérence (via ONG) 	<p>Matinée de colloque :</p> <p>4 exposés individuels</p>	Intervenants contactés par le RERDH
<p>Héroïsme à la marge du droit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anarchisme, objecteurs de conscience, héroïsme et opinions - Le mouvement <i>Real life super heroes</i> 	<p>Après-midi de séminaires :</p> <p>3 séminaires animés par un Prof/MCF</p>	Appel à contribution

- Les printemps arabes		
Jeudi 11 avril		
<p><i>Héroïsme dans le droit</i></p> <p>- Le courage du juge (sa mise en danger – rôle du juge constitutionnel dans un pays en transition démocratique + rapporteur public)</p> <p>- Quelques grandes figures de l'Histoire de droit</p>	<p>Matinée de séminaires :</p> <p>3 séminaires animés par un Prof/MCF</p>	<p>Appel à contribution</p>
Restitution-transition		Un « grand témoin » des séminaires désigné par le RERDH
<p><i>Héroïsme dans le droit</i></p> <p>-La légitimation de l'acte héroïque par le truchement des droits de l'homme</p> <p>-Table ronde sur l'héroïsme de circonstances :</p> <p>(Obligation de porter secours et collaborateur occasionnel du SP – regards croisés du pénaliste et du publiciste ; refus d'obéir à un OMI + état de nécessité + quasi-contrats)</p> <p>_la récompense du héros : un droit à la médaille ?</p>	<p>Après-midi colloque :</p> <p>4 interventions</p> <p>-</p>	<p>Intervenants contactés par le RERDH</p>
<i>Synthèse générale des travaux</i>	synthèse	Déterminé par le RERDH

Format des propositions, délais et contacts

Les jeunes chercheurs intéressés sont invités à présenter au RERDH leur proposition de contribution avant le 30 novembre prochain.

Ces propositions, qui porteront sur les thèmes des séminaires **largement entendus**, devront être résumées en une à deux pages. Ce résumé fera simplement état de la délimitation du sujet que le candidat souhaite développer, de sa problématique et de sa pertinence au sein de la trame du projet « héroïsme et droit ».

Le Comité scientifique du projet examinera et sélectionnera les propositions dans le courant du mois de décembre.

Les propositions peuvent être envoyées par mail à l'adresse asso@rerdh.org, ou par lettre à l'adresse suivante :

Association RERDH,
Faculté de droit et des Sciences économiques de Limoges, bureau 304 B,
5, rue Félix Eboué,
87031 Limoges Cedex 01

De même, le comité scientifique se tient à la disposition des candidats pour toute question ou remarque aux adresses sus-mentionnées et sur le site www.rerdh.org.

Le RERDH rappelle que la manifestation « héroïsme et droit » fera l'objet d'une publication, et souhaite ainsi attirer l'attention des doctorants du PRES LPC sur l'opportunité qu'une participation à un tel projet peut représenter en termes de valorisation.